



2012 DDEEES 206 Subvention (10 000 euros) et convention avec l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) pour financer des actions d'information dans le cadre du dispositif « Cap en Fac ».

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A Paris, un certain nombre de lycéens se trouvent exclus des cursus universitaires principalement du fait de leur méconnaissance des formations proposées et des débouchés professionnels que peuvent leur offrir les universités. Dans ce contexte, le dispositif « Cap en Fac » est destiné à intervenir dans les établissements, pour informer et accompagner les lycéens qui veulent intégrer l'université.

L'Université Panthéon-Assas (Paris 2), qui dispense des formations dans les domaines du droit, de l'économie et des sciences sociales, est associée à ce dispositif depuis 2007. Elle s'engage à mettre en place des actions afin de donner aux lycéens parisiens le goût et l'ambition de s'orienter vers des études universitaires juridiques ou économiques, l'objectif étant de favoriser la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

L'Université Panthéon-Assas a choisi de s'adresser aux élèves des lycées Henri Bergson (19^e), Paul Bert (14^e) et depuis 2010 à ceux du lycée Claude Bernard (16^e).

Le partenariat entre l'Université Panthéon-Assas et ces lycées comporte 3 actions successives : contribuer à l'information nécessaire à l'orientation des élèves, organiser des rencontres entre les lycéens et des étudiants en réussite universitaire et enfin accompagner les lycéens inscrits à l'université pendant leur cursus.

Pour le financement de ce partenariat dans le cadre de l'opération « Cap en Fac », la Ville attribue à l'Université Panthéon-Assas une subvention annuelle de 10 000 euros. Cette subvention permet d'organiser des journées « Portes Ouvertes » afin d'informer les lycéens sur les différentes filières proposées et leurs possibilités de débouchés professionnels. Pendant ces journées, les lycéens reçoivent une information spécifique sur les difficultés liées à la poursuite d'études longues dans les filières juridiques et économiques. Ils sont également informés sur les services liés à la vie étudiante : bibliothèque, laboratoires de langues, sport, informatique, dispositifs d'aides sociales, etc....

Depuis 2007, l'Université Panthéon-Assas organise une journée de rencontre avec les élèves des lycées partenaires, désireux de continuer leurs études à Paris 2. D'anciens lycéens devenus étudiants viennent témoigner de leur expérience. Les lycéens peuvent également participer à des cours en amphithéâtre et à des Travaux Dirigés. Ces rencontres ont pour objectif de faire comprendre aux lycéens que les études longues à l'université leur sont a priori accessibles.

Au total, 80 lycéens des trois établissements ont participé aux journées de rencontre « Cap en Fac » et 29 se sont inscrits à Paris 2. Ces derniers ont pu bénéficier d'un tutorat collectif et individuel dans chaque discipline enseignée ainsi que d'un suivi pédagogique personnalisé, tous deux placés sous la responsabilité d'enseignants-chercheurs. Le dispositif « Cap en Fac » leur a également permis de recevoir les principaux ouvrages utilisés par les étudiants de première année en droit et en économie.

Compte tenu de l'intérêt suscité par cette expérience, la Mairie de Paris souhaite poursuivre son soutien au dispositif « Cap en Fac » en participant à son financement pour l'année scolaire 2012/2013. Le projet de l'Université Panthéon-Assas s'inscrit dans la politique menée par la Ville de Paris pour démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur. C'est un enjeu majeur pour la capitale qui dispose sur son territoire d'un potentiel de recherche, d'enseignement et de créativité de tout premier plan.

Je vous propose donc, d'attribuer une subvention de 10 000 euros à l'Université Panthéon-Assas, sise 12 place du Panthéon (5^e) et de m'autoriser à signer la convention correspondante.

Je vous remercie, mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DDEES 206 Subvention (10 000 euros) et convention avec l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) pour financer des actions d'information dans le cadre du dispositif « Cap en Fac ».

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), destinée à financer des actions d'information pour favoriser la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, et demande l'autorisation de signer la convention correspondante « Cap en Fac » ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Didier Guillot, au nom de la 2^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de dix mille euros (10 000 €) est attribuée à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), sise 12 place du Panthéon (5^{ème}).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) la convention « Cap en Fac » dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante (10 000 €) sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 65738, ligne VF55008 du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.